



VILLE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 décembre 2008

L'an deux mil huit, le 17 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de VELIZY-VILLACOUBLAY, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël LOISON, Maire de Vélizy-Villacoublay, Conseiller Général des Yvelines.

Présents :

Monsieur LOISON Joël, Monsieur BLANCHARD Didier, Madame THIRIET Jeannine, Monsieur THEVENOT Pascal, Madame DREVON Ghislaine, Monsieur AMIOT Gilbert, Monsieur GUENICHE Richard, Madame LOISON Monique, Monsieur HARLAUT Jacques, Madame MARINA Chantal, Madame LORIEN Nathalie, Monsieur MELLET Bruno, Monsieur ORSINI Jean-Charles, Monsieur SIRY Jean-Marc, Madame Monique STUTZMANN, Madame MENEZ Michèle, Monsieur GEMBLE Gilles, Monsieur MIGNOTTE Alain, Madame POUMEROL Palmira, Madame BOUCHER Catherine (absente jusqu'au point 4 inclus), Monsieur ELEDO Jean-Paul, Monsieur DREVON Bruno, Madame EUVERTE Sophie, Madame LAMIR Magali, Monsieur GARCIA Allain, Monsieur SANSONNET Christian, Madame COUPAS Annie, Madame MICHAUT Véronique, Monsieur KAMENI Edmond

Absents Représentés :

Monsieur CIRET Daniel pouvoir à Monsieur MELLET Bruno, Madame DENGERRA Isabelle pouvoir à Madame THIRIET Jeannine, Monsieur ZYTNICKI Daniel pouvoir à Monsieur SANSONNET Christian, Madame ROGER Janine pouvoir à Monsieur KAMENI Edmond,

Absente non Représentée :

Madame SIGNORET Isabelle

Secrétaire de Séance :

Monsieur Jean-Marc SIRY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 Heures 30. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur Darcourt, par courrier recommandé en date du 2 décembre, a fait part de sa démission du conseil municipal. Après avoir informé le Préfet, Monsieur le Maire, par courrier recommandé en date du 8 décembre, a demandé à Madame Souty, suivante sur la liste de J'aime Vélizy de bien vouloir siéger au conseil municipal. Cette dernière par courrier du 14 décembre a répondu négativement et c'est donc Monsieur Michel Daniel, suivant dans la liste qui a été convoqué dès le 15 décembre.

Monsieur Daniel a accepté de remplacer Monsieur Darcourt. Ne pouvant être présent lors de cette séance, il sera installé lors d'un prochain conseil.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

PRESENTATION DE L'IDENTITE VISUELLE DE LA VILLE

Monsieur le Maire présente la nouvelle identité visuelle de la Ville qui sera mise en oeuvre dès janvier 2009.

La communication de la Ville doit incarner le dynamisme, la volonté d'agir, l'enthousiasme et l'audace. Les objectifs de cette nouvelle identité visuelle sont de renforcer l'identité du territoire et de l'institution, faire connaître et asseoir une image cohérente de l'action municipale auprès de la population et de développer l'attractivité de la ville en direction des publics extérieurs (acteurs institutionnels, décideurs et entrepreneurs).

Les valeurs véhiculées par le nouveau logo sont les suivantes :

➤ Il met en avant des pôles actifs caractéristiques de la ville : culture, emploi, nature, services... par des cercles de couleurs différentes capitalisant sur la diversité des activités.

- Le vert : la nature
- L'orange : la vitalité
- Le bleu : l'harmonie sociale
- Le rouge fushia : l'action

➤ Les doubles cercles évoquent :

- une aura, une vibration qui rayonne au-delà de la Ville.
- le tampon « *Vous êtes ici* » lisible sur les plans de quartier : *Vous êtes ici et vous y êtes bien.*

➤ D'une manière globale, le logo symbolise les atouts d'une ville, carrefour incontournable de toutes les envies !

Vélizy-Villacoublay offre toutes les conditions pour une réussite personnelle et professionnelle :

- un cadre de vie de qualité
- un pôle économique de premier plan
- un tissu commercial performant
- un havre de verdure et de forêt

Monsieur le Maire ajoute que cette identité visuelle et ce nouveau logo seront déclinés sur tous les supports et publications de la Ville.

Monsieur Garcia souhaite savoir si ce logo fera l'objet d'une émission 1^{er} jour auprès de la Poste.

Monsieur le Maire lui indique que ce logo sera officiellement lancé le 9 janvier et qu'il sera utilisé comme flamme de la Poste.

Monsieur Kaméni se demande si ce logo ne signifie pas surtout une ville qui tourne en rond. Il souhaite savoir quel est le coût de la prestation de réalisation de cette identité visuelle.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de cette étude a été examinée lors d'un précédent conseil pour une somme d'environ 50 000 € .

Monsieur le Maire fait savoir que cette modification intervient après observations des habitudes des Véliziens fréquentant la piscine.

La proposition est adoptée à la MAJORITE.

Pour : 31 (Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy)

Contre : 2 (J'aime Vélizy)

TRAVAUX – ENVIRONNEMENT -URBANISME

<p style="text-align: center;">Objet : Contrat de développement de l'offre résidentielle Rapporteur : Monsieur le Maire</p>

Le contrat de développement de l'offre résidentielle est un dispositif exceptionnel du Conseil Général des Yvelines sur la période 2006-2013, institué pour mettre en œuvre la politique départementale en faveur du logement.

Il vise à augmenter le niveau de construction de logements historiquement bas des années 2000-2004 en favorisant le développement de programmes apportant une réponse équilibrée aux besoins, avec une exigence de qualité urbaine et architecturale.

Le contrat de développement de l'offre résidentielle apporte une aide forfaitaire globale aux communes et aux intercommunalités qui s'engagent à produire une offre de logements diversifiée en termes de typologie et de conditions d'accès. Celle-ci peut leur permettre, soit de contribuer à l'équilibre financier des opérations, soit de faire face aux conséquences de leur développement en réalisant des investissements concernant des équipements ou des espaces publics répondant aux besoins des populations nouvellement accueillies.

Négocié et conclu sur la base d'une analyse du marché local du logement et des capacités de développement de l'urbanisation, le contrat de développement de l'offre résidentielle :

- expose les objectifs poursuivis en matière de réponse aux besoins des populations,
- fixe des objectifs de production de logements sur 3 à 6 ans, déclinés par conditions d'accès (logements à caractère social - locatif social ou accession sociale- ou à caractère privé) et par types (logements collectifs ou individuels, par taille de logements), en fonction des besoins du territoire,
- précise l'engagement de la collectivité en matière d'urbanisme et d'action foncière pour atteindre ses objectifs,
- expose les objectifs poursuivis en matière de qualité urbaine et architecturale.

La volonté de la commune est, d'une part, de relancer sa croissance démographique pour atteindre un niveau de 25 000 habitants à l'horizon 2015 et, d'autre part, de permettre aux jeunes ménages de s'installer et aux personnes âgées de rester, en augmentant et en diversifiant le parc de logements par la réalisation de logements en locatif social et en accession à la propriété. Pour cela, Vélizy-Villacoublay a défini une programmation qui trouve place au sein du tissu existant, sous forme de renouvellement urbain, en accompagnement des projets structurant liés à l'arrivée du tramway à l'horizon 2011. Ces derniers s'intègrent dans un plan de renouveau de Vélizy-Villacoublay visant le renforcement de l'attractivité économique et résidentielle qui s'inscrit dans le cadre de l'opération d'intérêt national Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines-Versailles-Vélizy.

Monsieur Sansonnet se félicite d'une politique volontariste en matière de construction de logements. *compte tenu des des engagements + retard pris par le CB des Yvelines -*

Il souhaite toutefois faire plusieurs remarques.

Il regrette que la Ville n'aille pas plus loin dans sa démarche et se limite à seulement 35% de logements sociaux alors que les 20% de la loi SRU seront à peine atteints en 2013. De même il regrette que la SEMIV ne profite pas des réhabilitations pour s'engager dans du logement social. Enfin Monsieur Sansonnet s'inquiète de la construction de logements en bordure de l'A86.

Monsieur le Maire fait savoir qu'en 2013 la Ville sera à 18,5 % de logements sociaux et que le fait de passer de 9% en 2006 à 18,5% en 2013 représente une belle avancée. Il souligne toutefois la nécessité de préserver les équilibres et la mixité sociale sur la Ville. Ces équilibres pourront être préservés grâce à la construction de logements sociaux accessibles au plus grand nombre, à l'offre de logements intermédiaires proposés par la SEMIV, au secteur locatif privé et à l'accession à la propriété.

En s'engageant dans ce dispositif de développement de l'offre résidentielle, la Ville favorise également l'accession sociale à la propriété et la location accession qui vont permettre à de nombreux Véliziens de devenir propriétaires.

Monsieur le Maire indique que tous les logements construits le long de l'autoroute A86 seront protégés par des immeubles de bureaux.

Enfin Monsieur le Maire précise que 2013 n'est pas un terme définitif et qu'il restera des emprises foncières qui permettront, au-delà de cette date, de continuer cette opération de développement de l'offre résidentielle.

Monsieur Kaméni au nom du groupe J'aime Vélizy estime que la commune est déjà suffisamment dense. Il faut certes répondre à la demande de logements de notre pays mais avant de se mettre à construire, il faut utiliser deux leviers que sont la SEMIV et l'intercommunalité.

Monsieur Kaméni ajoute que dans le programme pour les élections municipales, il était annoncé de l'ordre de 600 logements pour préserver la qualité de vie à Vélizy alors qu'aujourd'hui il est proposé une délibération prévoyant la réalisation de 1220 logements. Il faut certes développer l'offre résidentielle mais en proposant des loyers plus faibles et des possibilités de changements d'appartements. Vouloir mener une politique d'offre résidentielle, c'est mener une politique cohérente et volontariste de l'habitat et du logement. Alors que le gouvernement se félicite du Grenelle de l'Environnement qui préconise de réduire les surfaces urbanisées, ce projet va dans le sens inverse et n'a pas vocation à profiter aux véliziens.

Monsieur le Maire confirme effectivement que dans le programme de l'équipe municipale 640 logements étaient prévus sur la période 2008-2009, alors que le projet présenté s'étale jusqu'en 2013.

Il ne comprend pas, comme le préconise Monsieur Kaméni, comment l'on peut cesser d'urbaniser tout en construisant et rappelle qu'il est toujours facile d'être favorable à la construction de logements pourvu que cela soit ailleurs.

Madame Michaut s'interroge sur la capacité de certains immeubles anciens à supporter un rehaussement de deux étages. Elle s'inquiète, pour les logements le long de l'A86 de la pollution sonore mais aussi de la pollution atmosphérique.

L'objectif est, à l'issue du concours, de lancer un appel à la concurrence de promoteurs.

La définition du projet urbain devra permettre de valider les différentes fonctions urbaines (logements, activités, équipements) et les différents usages ayant vocation à se développer sur le site, de définir un schéma de composition urbaine qui crée les conditions d'intégration urbaine et fonctionnelle de cet espace aujourd'hui déconnecté du reste de la ville (liaisons Nord-Sud avec la forêt, valorisation des abords des stations du tramway, relation espace public/privé, organisation de la trame viaire et optimisation des emprises routières) et de proposer une image urbaine et architecturale permettant de valoriser l'effet vitrine de l'autoroute A86 et de reconstituer des fronts bâtis le long du tracé du tramway.

Il convient de démontrer la faisabilité technique, juridique et financière du projet urbain en :

- identifiant le partage des maîtrises d'ouvrage impliquées et les investissements correspondants (bilan des équipements publics, aménagement d'espaces publics) à l'appui d'une première approche bilancielle ;
- réglant la question de la maîtrise foncière et des outils à mettre en place en lien avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines ;
- identifiant les produits immobiliers (économiques et logements) réalisables afin de répondre aux exigences du projet urbain en terme architectural, d'image et d'attractivité pour les investisseurs économiques (standards internationaux, qualité environnementale,...) et les opérateurs de logements en s'appuyant sur des exemples.

Le coût de cette étude est de 500 000 € T.T.C., la commune étant mise à contribution à hauteur de 50 000 € et le Conseil Général de 200 000 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention à intervenir entre le Conseil Général des Yvelines, la ville de Vélizy-Villacoublay et la mission de préfiguration de l'Opération d'Intérêt National de Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Vélizy-Saint-Quentin en Yvelines pour la réalisation d'un concours pour l'aménagement des tissus urbains le long de l'autoroute A86 à Vélizy-Villacoublay ;
- d'autoriser le Maire à la signer.

COMMISSIONS	AVIS
FINANCES	FAVORABLE UNANIMITÉ
AMÉNAGEMENT DE LA VILLE	FAVORABLE UNANIMITÉ

Madame Coupas, au nom du groupe Ensemble Pour Changer Vélizy, trouve ce concours totalement prématuré. Il anticipe le projet de Monsieur Christian Blanc, Secrétaire d'Etat chargé de la région capitale, et se fait sans aucune concertation, notamment avec les élus locaux. Pour Madame Coupas, il est essentiel de protéger les terres agricoles du plateau de Saclay.

Quate

Compte tenu de ces plus-values et de cette moins-value, le montant de l'avenant n° 2 ressort :

- à 193,48 € H.T. soit 231,40 € T.T.C. pour le P2, ce qui porte la part forfaitaire du marché à 137 663,32 € T.T.C. ;
- à 1 249,16 € H.T. soit 1 494,00 € T.T.C. pour le P3, ce qui porte le montant annuel pour les interventions de gros entretien à 166 063,60 € T.T.C..

Ces modifications représentent environ 0,17 % du montant du marché initial pour le P2 et 0,91 % pour le P3.

Les membres de la commission d'appel d'offres ont émis un avis favorable le 12 décembre dernier.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n° 2 à passer avec la Société Elyo,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

COMMISSIONS	AVIS
FINANCES	FAVORABLE UNANIMITÉ
AMÉNAGEMENT DE LA VILLE	FAVORABLE UNANIMITÉ

Monsieur Kaméni, au nom du groupe J'aime Vélizy, émet des réserves sur ce contrat d'entretien qui bénéficie au même opérateur que celui qui fournit le chauffage aux véliziens et qui aurait intérêt à débiter plus de chauffage que nécessaire. Il regrette également qu'il n'y ait pas de précisions sur les opérations d'entretien.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il ne s'agit pas d'approuver un contrat d'exploitation des installations de chauffage mais d'un simple avenant prenant notamment en compte des moins-values.

La proposition est adoptée à la MAJORITE.

Pour : 31 (Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy)

Contre : 2 (J'aime Vélizy)

FINANCES

Objet : Location et maintenance des journaux électroniques d'information - Appel d'offres ouvert

Rapporteur : Monsieur Drevon

Le marché de location et maintenance des 12 journaux électroniques d'information arrive à expiration le 29 juin 2009.

Il est donc nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert pour le renouveler.

Nom de l'organisme	Acompte 2009	Votes	Ne prennent pas part au vote
Association des écoles	20 000€	UNANIMITE (abstention J'aime Vélizy)	M. Sansonnet, Mme Michaut
Association sportive du Chêne et de Vélizy	16 000€	UNANIMITE (abstention J'aime Vélizy)	
Association sportive Volley-ball Vélizy	10 000€	UNANIMITE (abstention J'aime Vélizy)	
Association Vélizienne de maintien à domicile	32 000€	UNANIMITE (abstention J'aime Vélizy)	Mmes Drevon, Coupas, Marina, Menez, Loison, M. Harlaut
Basket-ball club de Vélizy-Villacoublay	10 000€	UNANIMITE (abstention J'aime Vélizy)	
Devers	2 000€	UNANIMITE (abstention J'aime Vélizy)	
Ecole de Musique et de Danse	80 000€	MAJORITE (contre J'aime Vélizy)	Ms. Blanchard, Amiot, Thévenot, Mme Boucher
Espadon	10 000€	UNANIMITE (abstention J'aime Vélizy)	
Eveil et tendresse	2 000€	UNANIMITE (abstention J'aime Vélizy)	
Régie personnalisée pour l'espace culturel	500 000€	MAJORITE (contre J'aime Vélizy)	Mmes Thiriet, Boucher, Ms. Garcia, Amiot, Loison, Siry
Tennis-club de Vélizy-Villacoublay	20 000€	UNANIMITE (abstention J'aime Vélizy)	
Vélizy-Associations	100 000€	UNANIMITE	Mmes Thiriet, Lorien, Dengerma, Roger, Ms. Amiot, Thévenot, Gemble Sansonnet

COMMISSIONS	AVIS
FINANCES	FAVORABLE UNANIMITÉ
SOLIDARITÉ	FAVORABLE UNANIMITÉ
VIE LOCALE	FAVORABLE UNANIMITÉ

Monsieur Kaméni est favorable au principe de verser des acomptes aux associations. Il souhaiterait connaître le nombre d'adhérents véliziens dans chaque association.

Madame Michaut fait savoir qu'elle n'est pas d'accord pour faire une distinction entre véliziens et non véliziens.

Monsieur Kaméni est surpris de cette augmentation au moment où de nombreux élus demandent au Syndicat des eaux d'Ile-de-France de baisser ses coûts et au moment où de nombreuses collectivités remunicipalisent la gestion de l'eau. Il votera contre une telle augmentation qui va alourdir la facture des véliziens.

Monsieur le Maire explique que les coûts de l'assainissement continueront probablement d'augmenter si nous voulons protéger notre planète. Il précise que Vélizy reste parmi les moins chers de la région (à titre d'exemple, la Ville de Versailles est à 0,26€ le m³.)
La proposition est adoptée à la MAJORITE.

Pour: 31 (Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy)

Contre: 2 (J'aime Vélizy)

<p>- Objet : Fixation d'un loyer - Rapporteur :Monsieur Gemble</p>
--

Un agent de la fonction publique d'Etat qui exerçait ses activités à Vélizy-Villacoublay, bénéficiait à ce titre d'un logement de fonction de la Ville par nécessité de service. Son départ récent en retraite met un terme au bénéfice de cette attribution. Cet agent souhaite toutefois rester à Vélizy-Villacoublay et continuer à résider dans un logement de fonction du parc de la Ville, de type F4, en contrepartie du versement d'un loyer conforme au prix du marché libre.

Les services fiscaux ont été consultés et, dans leur avis du 4 septembre 2008 joint au présent rapport, ont fixé la valeur locative annuelle du logement pressenti à 9 600 € hors charges, soit 800 € par mois.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer à 800 € le montant mensuel du loyer hors charges à verser par l'intéressé,
- d'indexer la révision annuelle de ce loyer sur l'indice de références des loyers.

COMMISSIONS	AVIS
FINANCES	FAVORABLE UNANIMITÉ

Monsieur Kaméni souhaite savoir pourquoi le loyer apparaît en hors charges et pas en hors taxes. Il est opposé à cette proposition qui pourra pénaliser à l'avenir un enseignant qui viendrait à avoir besoin d'un logement.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville n'est pas soumise à la TVA et fait savoir que la Ville a la capacité de loger un enseignant si besoin était.

La proposition est adoptée à l'UNANIMITE.

Pour : 30 (Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy)

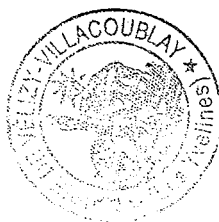
Abstention : 2 (J'aime Vélizy)

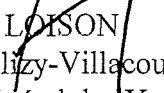
Monsieur Garcia ne prend pas part au vote

Cet arrêt est aujourd'hui sans conséquence, le projet ayant été abandonné depuis.

Monsieur le Maire fait également savoir que, par ordonnance en date du 18 novembre dernier, le tribunal administratif de Versailles a débouté l'association vélizienne de défense du stade Richet, présidée par Monsieur Kaméni, de son action contentieuse engagée pour obtenir l'annulation du permis de construire pour la réalisation de logements sociaux. A ce jour les différents procès engagés par cette association ont coûté à la Ville la somme de 42 722, 30 € en honoraires d'avocats.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H30




Joël LOISON
Maire de Vélizy-Villacoublay
Conseiller Général des Yvelines